

## À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

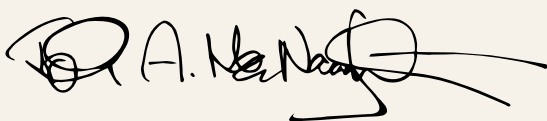
Les états financiers consolidés de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration. La direction est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des états financiers consolidés et de l'information financière figurant dans le rapport annuel.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés comprennent des montants fondés sur le jugement et les meilleures estimations de la direction, lorsque cela a été jugé approprié. Les principales conventions comptables suivies sont indiquées à la note complémentaire 1. L'information financière présentée tout au long du rapport annuel correspond aux états financiers consolidés.

L'Office élabore et maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci. Ils visent à fournir une assurance raisonnable quant à la protection de son actif et au fait que les registres sont tenus convenablement et que les opérations sont dûment autorisées et sont conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et à son règlement d'application, ainsi qu'aux règlements administratifs et aux politiques de placement de l'Office. Ces contrôles comprennent l'établissement d'une structure organisationnelle qui prévoit un partage bien défini des responsabilités et des comptes à rendre, la sélection et la formation d'un personnel qualifié et la communication des politiques et des directives dans tout l'organisme. Les contrôles internes sont examinés et évalués par les vérificateurs internes et externes conformément à leurs stratégies respectives de vérification annuelle, approuvées par le comité de vérification.

Le comité de vérification aide le conseil d'administration à s'acquitter de sa responsabilité consistant à approuver les états financiers annuels. Ce comité, constitué de cinq administrateurs indépendants, se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs internes et externes pour discuter de l'étendue des vérifications et des autres travaux dont ils peuvent être chargés à l'occasion et des constatations qui en résultent, pour examiner l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité de vérification examine et approuve les états financiers annuels et recommande au conseil d'administration de les approuver.

Les vérificateurs externes de l'Office, Deloitte & Touche s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité et à la fiabilité de l'information financière de l'Office et au caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.



**JOHN A. MACNAUGHTON**  
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



**JANE NYMAN**  
VICE-PRÉSIDENTE – FINANCES ET EXPLOITATION

---

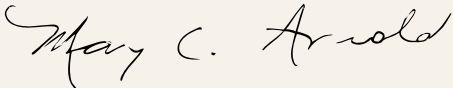
**CERTIFICAT DE PLACEMENT**

---

La *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi ») exige qu'un des administrateurs signe, au nom du conseil d'administration, un certificat indiquant que les placements détenus par l'Office d'investissement du RPC au cours de l'exercice ont été effectués conformément à la Loi ainsi qu'aux principes, normes et procédures en matière de placement de l'Office d'investissement du RPC. Ce certificat figure donc ci-dessous.

Les placements détenus par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« l'Office d'investissement du RPC ») au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004 ont été effectués conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* ainsi qu'à l'Énoncé des principes de placement et les Politiques de placement de l'Office d'investissement du RPC.

Au nom du conseil d'administration,



**MARY C. ARNOLD, FCA**

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION, LE 6 MAI 2004

---

**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

---

Au conseil d'administration  
de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

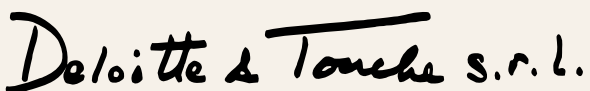
Nous avons vérifié le bilan consolidé et l'état consolidé du portefeuille de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») au 31 mars 2004 ainsi que les états consolidés des résultats et du bénéfice net (de la perte nette) accumulé(e) provenant de l'exploitation et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office et des placements détenus au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, qui ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de l'Office qui ont été portées à notre connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont, à tous les égards importants, été effectuées conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi ») et aux règlements administratifs.

En outre, à notre avis, le registre des placements tenu par la direction de l'Office conformément à l'alinéa 39(1)c) de la Loi présente fidèlement, à tous les égards importants, les renseignements exigés par la Loi.



**COMPTABLES AGRÉÉS**

TORONTO (ONTARIO) LE 30 AVRIL 2004

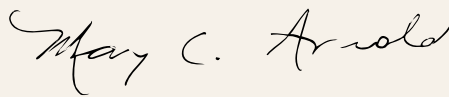
## BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 mars 2004 (en milliers de dollars)	2004	2003
<b>ACTIF</b>		
Placements (note 2)	32 991 204 \$	17 861 767 \$
Sommes à recevoir sur les placements (note 2)	102 363	40 624
Montants exigibles des courtiers	13 917	35 005
Locaux et matériel	974	1 112
Autres actifs	1 828	980
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>33 110 286</b>	<b>17 939 488</b>
<b>PASSIF</b>		
Passifs liés aux placements (note 2)	199 358	449 757
Montants à payer aux courtiers	108 722	34 497
Créditeurs et charges à payer	6 860	4 490
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>314 940</b>	<b>488 744</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>32 795 346 \$</b>	<b>17 450 744 \$</b>
<b>L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :</b>		
Capital-actions (note 4)	— \$	— \$
Bénéfice net (perte nette) accumulé(e) provenant de l'exploitation	2 970 791	(4 238 916) \$
Transferts accumulés du Régime de pensions du Canada	29 824 555	21 689 660
<b>ACTIF NET</b>	<b>32 795 346 \$</b>	<b>17 450 744 \$</b>

Au nom du conseil d'administration,



**GAIL COOK-BENNETT**  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL



**MARY C. ARNOLD, FCA**  
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Voir les notes complémentaires

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU BÉNÉFICE NET

(DE LA PERTE NETTE) ACCUMULÉ(E) PROVENANT DE L'EXPLOITATION

<i>Exercice terminé le 31 mars 2004 (en milliers de dollars)</i>	<b>2004</b>	2003
<b>REVENU (PERTE) DE PLACEMENT, NET DES FRAIS</b>		
DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS (note 6)	<b>7 228 609 \$</b>	(4 141 233)\$
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>		
Frais généraux (note 7a)	<b>7 746</b>	4 835
Salaires et avantages sociaux (note 7b)	<b>7 287</b>	4 796
Honoraires de services professionnels et services-conseils (note 7c)	<b>3 869</b>	1 426
	<b>18 902</b>	11 057
<b>BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>7 209 707</b>	(4 152 290)
<b>PERTE NETTE ACCUMULÉE PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>(4 238 916)</b>	(86 626)
<b>BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ACCUMULÉ(E) PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>2 970 791 \$</b>	(4 238 916)\$

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

<i>Exercice terminé le 31 mars 2004 (en milliers de dollars)</i>	<b>2004</b>	2003
<b>ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>17 450 744 \$</b>	14 284 966 \$
<b>ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>		
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 5)	<b>8 134 895</b>	7 318 068
Bénéfice net (perte nette) provenant de l'exploitation	<b>7 209 707</b>	(4 152 290)
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE</b>	<b>15 344 602</b>	3 165 778
<b>ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>32 795 346 \$</b>	17 450 744 \$

Voir les notes complémentaires

## ÉTAT CONSOLIDÉ DU PORTEFEUILLE

Les placements de l'Office se présentent comme suit, avant l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

	Juste valeur	
Au 31 mars 2004 (en milliers de dollars)	2004	2003
<b>ACTIONS (note 2)</b>		
Canada		
Placements sur les marchés publics	18 045 921 \$	11 050 810 \$
Placements sur les marchés privés	281 602	260 609
	<b>18 327 523</b>	11 311 419
Étranger		
Placements sur les marchés publics	7 552 200	4 245 184
Placements sur les marchés privés	1 529 698	1 264 851
	<b>9 081 898</b>	5 510 035
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>		
(Coût : 25 034 281 \$ en 2004, 20 335 762 \$ en 2003)	<b>27 409 421</b>	16 821 454
<b>PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL (note 2b)</b>		
Placements immobiliers sur les marchés publics	350 480	218 488
Placements immobiliers sur les marchés privés	431 848	246 484
Placements en infrastructure sur les marchés privés	22 013	—
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL</b>		
(Coût : 829 325 \$ en 2004, 644 914 \$ en 2003)	<b>804 341</b>	464 972
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>		
Titres du marché monétaire		
(Coût : 4 783 899 \$ en 2004; 575 377 \$ en 2003)	<b>4 777 442</b>	575 341
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>32 991 204</b>	17 861 767
<b>SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>		
Sommes à recevoir sur les dérivés (note 2a)	34 394	—
Dividendes à recevoir	65 289	40 272
Intérêts courus	2 680	352
<b>TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>		
(Coût : 68 142 \$ en 2004; 40 716 \$ en 2003)	<b>102 363</b>	40 624
<b>PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>		
Dette sur les biens immobiliers (note 2b)	(170 797)	(152 000)
Passifs liés aux dérivés (note 2a)	(28 561)	(785)
Sommes à payer à des sociétés privées de placement en actions (note 2d)	—	(171 972)
Facilité de crédit (note 3)	—	(125 000)
<b>TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>		
(Coût : 169 619 \$ en 2004; 452 067 \$ en 2003)	<b>(199 358)</b>	(449 757)
<b>PLACEMENTS NETS</b>	<b>32 894 209 \$</b>	17 452 634 \$

Voir les notes complémentaires

## ÉTAT CONSOLIDÉ DU PORTEFEUILLE (SUITE)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, après l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

Au 31 mars 2004 (en milliers de dollars)	2004		2003	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
<b>ACTIONS<sup>1</sup></b>				
Canada	22 571 543 \$	68,6 %	11 560 652 \$	66,2 %
Étranger <sup>2</sup>	9 326 240	28,4 %	5 510 035	31,6 %
<b>PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL</b>				
Immobilier <sup>3</sup>	611 531	1,9 %	312 972	1,8 %
Infrastructure	22 013	0,1 %	—	—
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>				
Titres du marché monétaire <sup>4</sup>	362 882	1,0 %	68 975	0,4 %
	<b>32 894 209 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>17 452 634 \$</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1</sup> Comprend des contrats dérivés et les titres du marché monétaire correspondants, comme l'explique plus en détail la note 2 a).

<sup>2</sup> Comprend des dettes sur des actions de sociétés fermées, compensées par des titres du marché monétaire détenus en vue de les rembourser, comme l'explique plus en détail la note 2 d).

<sup>3</sup> Net de la dette hypothécaire sur les biens immobiliers, comme l'explique plus en détail la note 2 b).

<sup>4</sup> Comprend le passif lié à la facilité de crédit, les intérêts courus et les dividendes à recevoir.

Voir les notes complémentaires

**NOTES COMPLÉMENTAIRES***Exercice terminé le 31 mars 2004***DESCRIPTION DE L'ORGANISME**

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été constitué conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). L'Office est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des cotisants au régime et des bénéficiaires de celui-ci. Ces sommes doivent être investies en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») ainsi que sur son aptitude à s'acquitter de ses obligations financières.

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

**1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES****a) PRÉSENTATION**

Les présents états financiers reflètent la situation financière consolidée et les activités consolidées de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive. Les états financiers n'incluent qu'une partie de l'actif (comme l'indique la note 2) et ne comprennent pas le passif découlant du RPC. Ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle de l'exercice courant.

**b) ÉVALUATION DES PLACEMENTS, DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS ET DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS**

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date d'opération et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

La juste valeur est établie comme suit :

- (i) Le cours des actions cotées en bourse et la valeur des parts dans des fonds d'actions de sociétés ouvertes représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents.
- (ii) La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et des fonds d'infrastructure, qui ne sont pas cotés en bourse, est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes des sociétés en commandite ou des fonds dans lesquels sont effectués les placements. Les valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement. Ces méthodologies se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une baisse ou une augmentation importante de la juste valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de modification importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et des fonds d'infrastructure, sauf indication de perte de valeur permanente.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 31 mars 2004

- (iii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers sur les marchés privés est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La première année où les biens immobiliers sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
- (iv) La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps, est établie d'après les cours d'actifs sous-jacents ayant des caractéristiques semblables. La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en bourse est fondée sur les cours du marché.
- (v) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs courus, correspond approximativement à la juste valeur.

**c) CONSTATATION DU REVENU DE PLACEMENT**

Le revenu de placement est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprend les gains et les pertes réalisés à la cession de placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, le revenu de dividendes (constaté à la date ex-dividende), les intérêts créditeurs et les distributions de sociétés de financement et fiducies, ainsi que le revenu net d'exploitation provenant des placements immobiliers effectués sur les marchés privés.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements vendus au cours de l'exercice représentent l'écart entre le produit de la vente et le coût des placements, déduction faite des frais de cession. Les gains et les pertes non réalisés représentent l'écart entre la juste valeur et le coût des placements. Les gains et les pertes non réalisés de l'exercice courant représentent la variation, d'un exercice à l'autre, de la juste valeur des placements.

**d) CONVERSION DES DEVICES**

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date d'opération. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés en découlant sont inclus dans le revenu de placement.

**e) TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

Les sommes reçues du RPC sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

**f) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

L'Office est exempté de l'impôt prévu à la partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) puisque toutes les actions de l'Office appartiennent à Sa Majesté du chef du Canada. Les filiales de l'Office sont exemptées de l'impôt prévu à la partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) puisque toutes les actions de ces filiales appartiennent à une société dont les actions appartiennent à sa Majesté du chef du Canada.

**g) RECOURS À DES ESTIMATIONS**

Pour préparer les présents états financiers, la direction fait certaines estimations et hypothèses susceptibles d'influer sur la valeur comptable de l'actif et du passif, le revenu et les frais connexes et l'information présentée dans les notes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2004

**2. PLACEMENTS, SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS****AUX PLACEMENTS**

L'Office a établi des politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour déterminer la composition de l'actif, l'Office tient compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office. Au 31 mars 2004, ces actifs totalisaient environ 33 milliards de dollars (au coût) (33,7 milliards de dollars en 2003) et étaient composés principalement de titres de créance provinciaux.

L'état consolidé du portefeuille de l'Office fournit des renseignements sur les placements ainsi que les sommes à recevoir sur ceux-ci et les passifs liés aux placements au 31 mars 2004.

**a) CONTRATS DÉRIVÉS**

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

L'Office a recours à des dérivés principalement pour reproduire le rendement d'indices boursiers canadiens et non canadiens. Au 31 mars 2004, l'Office avait des swaps sur actions en cours visant l'échange de versements d'intérêts du marché monétaire contre le rendement d'actions. L'Office a aussi recours à des contrats à terme standardisés négociés en bourse pour obtenir l'exposition désirée aux marchés boursiers tout en détenant des liquidités pour financer les activités de placement.

Tous les contrats dérivés ont une échéance de un an ou moins. Les montants nominaux de référence des contrats dérivés servent au calcul des flux monétaires à échanger et pour établir la juste valeur des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats dérivés ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan. Les montants nominaux et la juste valeur des contrats dérivés détenus au 31 mars s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2004</b>		<b>2003</b>	
	<b>Montant nominal</b>	<b>Juste valeur</b>	Montant nominal	Juste valeur
Swaps sur actions	<b>4 034 278 \$</b>	<b>9 288 \$</b>	250 000 \$	(785) \$
Contrats à terme standardisés	<b>448 249</b>	<b>(3 455)</b>	—	—
<b>Total</b>	<b>4 482 527 \$</b>	<b>5 833 \$</b>	250 000 \$	(785) \$

Conformément aux politiques de placement, les contrats dérivés sont entièrement couverts par des titres du marché monétaire. L'effet économique sur la composition d'ensemble de l'actif est d'accroître la part des actions canadiennes et non canadiennes de 12,9 % (1,4 % en 2003) et de 0,8 % (pourcentage nul en 2003), respectivement, et de diminuer d'autant celle des titres du marché monétaire.

**b) PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL**

Pendant l'exercice courant, l'Office a fait son premier placement dans un fonds d'infrastructure du marché privé. Au 31 mars 2004, l'avance de l'Office s'élève à 22 013 000 \$.

L'Office investit actuellement dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés. Ces derniers sont détenus par une filiale et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 31 mars 2004, la quote-part de la filiale dans ces placements

**NOTES COMPLÉMENTAIRES***Exercice terminé le 31 mars 2004*

comprenait 431 848 000 \$ d'actifs (246 484 000 \$ au 31 mars 2003) et 170 797 000 \$ de passifs liés à des emprunts hypothécaires (152 000 000 \$ au 31 mars 2003) ayant un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 6,86 % et une échéance de trois à sept ans.

**c) SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS**

Les sommes à recevoir sur les placements comprennent des dividendes à recevoir sur des actions de sociétés ouvertes de 65 289 000 \$ (40 272 000 \$ en 2003) et des intérêts courus de 2 680 000 \$ (352 000 \$ en 2003) sur des titres du marché monétaire.

**d) SOMMES À PAYER À DES SOCIÉTÉS PRIVÉES DE PLACEMENT EN ACTIONS**

Au 31 mars 2003, les sommes à payer à des sociétés privées de placement en actions représentaient le deuxième versement à effectuer à une société en commandite relativement à l'achat par celle-ci pendant l'exercice d'un portefeuille de placements en actions de sociétés fermées. Cette somme a été versée en septembre 2003.

**e) FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS EN ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES ET EN INFRASTRUCTURE**

Les placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure s'effectuent généralement par l'acquisition de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements sous-jacents des sociétés en commandite de financement par capitaux propres constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

L'Office avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1 % et 2 % du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements en actions de sociétés fermées de l'Office. Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2004, des frais de gestion totalisant 64 millions de dollars (47 millions de dollars en 2003) ont été inclus dans le capital avancé aux sociétés en commandite. Comme l'explique plus en détail la note 1 b), la valeur comptable de ces placements, qui comprend les frais de gestion, est revue au moins une fois par an, et les ajustements qui en résultent, le cas échéant, sont constatés à titre de gains ou de pertes de placement non réalisés (voir la note 6 a).

**f) COMMISSIONS**

Des commissions sont versées aux courtiers à l'achat et à la vente de placements en actions de sociétés cotées en bourse. Les commissions sur les achats sont prises en compte dans le coût des placements en actions de sociétés cotées en bourse. Les commissions versées à la vente sont déduites des gains et des pertes réalisés à titre de frais de cession. Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2004, l'Office a payé des commissions de courtage totalisant 14 millions de dollars (6 millions de dollars en 2003).

**g) RISQUE DE CHANGE**

L'Office est exposé au risque de change puisqu'il détient des placements étrangers et qu'il a des sommes à recevoir et à payer sur des placements étrangers. Les placements ne sont pas couverts contre les fluctuations des taux de change. Les positions de change sous-jacentes s'établissaient comme suit au 31 mars 2004 :

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2004

Devise	2004		2003	
	Montant exposé au risque	% du total	Montant exposé au risque	% du total
Dollar américain	5 602 374 \$	58 %	3 091 739 \$	56 %
Euro	1 557 313	16 %	1 020 149	19 %
Livre sterling	932 450	10 %	577 369	10 %
Yen	697 546	7 %	448 268	8 %
Franc suisse	349 330	4 %	166 886	3 %
Dollar australien	136 968	1 %	111 940	2 %
Autres	342 416	4 %	125 325	2 %
	<b>9 618 397 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>5 541 676 \$</b>	<b>100 %</b>

## h) RISQUE DE CRÉDIT

L'Office limite le risque de crédit en traitant avec des contreparties qui ont une notation minimale de A ou R-1 (à court terme), attribuée par une agence de cotation des titres reconnue, le cas échéant, ou déterminée par un processus interne d'évaluation du crédit. L'exposition au risque de crédit est limitée à des montants maximaux approuvés par le conseil d'administration.

## i) PRÊT DE TITRES

L'Office participe à un programme de prêt de titres pour accroître le rendement du portefeuille. Le risque de crédit lié au programme de prêt de titres est réduit par l'obligation imposée à l'emprunteur de fournir une garantie quotidienne sous la forme de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres prêtés. Au 31 mars 2004, les placements de l'Office comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur estimative de 721 millions de dollars (montant nul en 2003). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts était de 758 millions de dollars (montant nul en 2003).

## 3. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Office maintient une facilité de crédit non garantie de 300 000 000 \$ pour répondre à des besoins éventuels de liquidités à court terme, liés à ses activités de placement. Au 31 mars 2004, le total des montants tirés sur la facilité de crédit était nul (125 000 000 \$ en 2003). Conformément aux politiques de placement, la facilité de crédit sera remboursée dans les 45 jours de la date où les fonds ont été tirés.

## 4. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Les actions sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

## 5. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'article 111 du *Régime de pensions du Canada* prévoit le transfert à l'Office des fonds en excédent des obligations immédiates du RPC. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, du produit des obligations d'État détenues dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral qui sont arrivées à échéance ou ont été rachetées et des intérêts que rapporte ce portefeuille. Au cours de l'exercice, un total de 8 134 895 000 \$ (7 318 068 000 \$ en 2003) a été transféré à l'Office.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2004

**6. REVENU (PERTE) DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS****a) REVENU (PERTE) DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS**

Le revenu (la perte) de placement est présenté net des frais de gestion externe des placements. Les frais de gestion des placements sur les marchés publics sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de gestion externe des placements immobiliers sur les marchés privés sont déduits par le gestionnaire d'actifs avant que l'Office reçoive sa quote-part du résultat net d'exploitation provenant des biens. On trouvera à la note 2 e) des détails sur les frais de gestion des actions de sociétés fermés et de l'infrastructure. Le revenu (la perte) de placement par catégorie d'actif, net des frais de gestion externe des placements et compte tenu des contrats dérivés et des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements, s'établit comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2004</b>	2003
<b>ACTIONS<sup>1</sup></b>		
Canada		
Marchés publics	<b>5 376 659 \$</b>	(2 288 626)\$
Marchés privés <sup>2</sup>	<b>(13 595)</b>	(3 505)
	<b>5 363 064</b>	(2 292 131)
Étranger		
Marchés publics	<b>1 546 533</b>	(1 578 225)
Marchés privés <sup>2</sup>	<b>174 302</b>	(98 291)
	<b>1 720 835</b>	(1 676 516)
Moins les frais de gestion externe des placements sur les marchés publics	<b>(753)</b>	(1 809)
	<b>7 083 146</b>	(3 970 456)
<b>PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL</b>		
Placements immobiliers sur les marchés publics <sup>3</sup>	<b>151 961</b>	(172 576)
Placements immobiliers sur les marchés privés <sup>4</sup>	<b>30 693</b>	921
Moins les frais de gestion externe des placements	<b>(4 385)</b>	(285)
	<b>26 308</b>	636
	<b>178 269</b>	(171 940)
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>		
Titres du marché monétaire <sup>5</sup>	<b>(32 806)</b>	1 163
<b>REVENU (PERTE) DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS<sup>6</sup></b>		
	<b>7 228 609 \$</b>	(4 141 233)\$

<sup>1</sup> Comprend des gains non réalisés de 5 908 112 000 \$ (pertes non réalisées de 3 084 016 000 \$ en 2003), des gains réalisés de 690 622 000 \$ (pertes réalisées de 1 528 765 000 \$ en 2003), des dividendes de 484 412 000 \$ (281 533 000 \$ en 2003) et des distributions de gains en capital et de dividendes de fonds communs d'actions de sociétés ouvertes nuls (360 792 000 \$ en 2003).

<sup>2</sup> Comme l'explique plus en détail la note 2 e), la valeur comptable des placements sur les marchés privés, y compris frais de gestion, est revue au moins une fois par an, et les ajustements qui en résultent, le cas échéant, sont constatés à titre de gains ou de pertes de placement dans le revenu net (la perte nette) de placement non réalisé(e).

<sup>3</sup> Comprend des gains non réalisés de 131 995 000 \$ (pertes non réalisées de 180 826 000 \$ en 2003), des pertes réalisées de 4 000 \$ (gains réalisés de 2 233 000 \$ en 2003) et des dividendes de 19 970 000 \$ (6 017 000 \$ en 2003).

<sup>4</sup> Comprend un revenu d'exploitation provenant des placements immobiliers sur les marchés privés de 20 795 000 \$ (921 000 \$ en 2003), net des intérêts débiteurs de 17 260 000 \$ (3 014 000 \$ en 2003), et des gains non réalisés de 9 898 000 \$ (montant nul en 2003). Le montant des gains réalisés a été nul (montant nul en 2003).

<sup>5</sup> Comprend des pertes réalisées de 32 955 000 \$ (gains réalisés de 1 149 000 \$ en 2003) et des gains non réalisés de 149 000 \$ (gains non réalisés de 14 000 \$ en 2003).

<sup>6</sup> Comprend des pertes de change de 392 607 000 \$ (pertes de change de 244 697 000 \$ en 2003).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2004

## b) RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement du portefeuille et le rendement des indices de référence s'établissent comme suit :

	2004		2003	
	Rendement du portefeuille	Rendement de l'indice de référence	Rendement du portefeuille	Rendement de l'indice de référence
Placements en actions canadiennes	34,3 %	37,0 %	(17,3)%	(17,5)%
Placements en actions non canadiennes	24,5 %	29,5 %	(27,6)%	(28,0)%
Placements à rendement réel	50,5 %	15,3 %	(50,7)%	9,2 %
Total	31,7 %	34,4 %	(21,1)%	(20,3)%

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003, les rendements des indices de référence des actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées sont fondés sur ceux des indices de référence S&P/Citigroup pertinents et regroupés conformément aux pondérations de référence précisées dans les politiques de placement. L'indice de référence pour l'immobilier et l'infrastructure est l'indice des obligations à rendement réel de Scotia Capitaux. Avant le 1<sup>er</sup> juillet 2003, les indices de référence étaient fondés sur l'indice composé S&P/TSX pour les placements en actions canadiennes de sociétés ouvertes et de sociétés fermées, une combinaison de l'indice S&P 500 et de l'indice EAEO MSCI pour les placements en actions de sociétés ouvertes et en actions de sociétés fermées non canadiennes et l'IPC + 4,5 % pour les placements à rendement réel.

Le rendement de l'indice de référence de l'ensemble du portefeuille regroupe les rendements des indices de référence des catégories d'actif conformément aux pondérations précisées dans les politiques de placement. Les rendements ont été calculés conformément aux méthodes établies par l'Association for Investment Management and Research.

## 7. FRAIS D'EXPLOITATION

## a) FRAIS GÉNÉRAUX

Voici en quoi consistent les frais généraux :

(en milliers de dollars)	2004	2003
Loyer, fournitures et matériel de bureau	2 158 \$	1 537 \$
Honoraires des dépositaires	1 973	876
Services de technologie, de traitement des données et d'analyse	1 210	674
Frais de communication	813	673
Frais de déplacement et d'hébergement	477	421
Rémunération des administrateurs	426	373
Frais de vérification interne	292	104
Autres frais	397	177
	7 746 \$	4 835 \$

La rémunération des administrateurs comprend des honoraires annuels de 14 000 \$ (14 000 \$ en 2003) par administrateur et des jetons de présence de 1 000 \$ (1 000 \$ en 2003) par réunion de comité, auxquels s'ajoutent des honoraires annuels supplémentaires de 3 250 \$ (3 250 \$ en 2003) pour la présidence de chaque comité. Il n'y a pas de jetons de présence distincts pour les réunions du comité de placement lorsque celles-ci ont lieu le même jour que les réunions du conseil d'administration, ce qui est l'usage. La présidente du conseil d'administration

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2004

reçoit une rémunération annuelle de 85 000 \$ mais elle n'a pas droit à des honoraires annuels, à des honoraires de président de comité ni à des jetons de présence, sauf si ceux-ci se rapportent à des assemblées publiques. Au cours de l'exercice 2004, la présidente du conseil a reçu un total de 85 000 \$ (96 000 \$ en 2003).

Pendant l'exercice 2004, le conseil d'administration a tenu neuf réunions du conseil et du comité de placement (huit en 2003) et 22 autres réunions de comité (15 en 2003).

## b) RÉMUNÉRATION DES CADRES

L'Office fixe la rémunération des cadres en se fondant sur les principes de rémunération approuvés par le conseil d'administration.

La rémunération des cinq cadres dirigeants les mieux rémunérés de l'Office au cours de l'exercice 2004 s'est élevée à 2 391 044 \$ (1 684 254 \$ en 2003). Sa composition était la suivante :

Nom	Année	Traitement	Prime annuelle de rendement <sup>1</sup>	Prime de rendement à long terme <sup>1</sup>	Avantages <sup>2</sup>	Autre rémunération
John A. MacNaughton <i>Président et chef de la direction</i>	2004	415 000 \$	250 000 \$	188 027 \$	71 288 \$	
	2003	400 000 \$	90 000 \$	24 875 \$	55 944 \$	
Valter Viola <i>Vice-président – Recherche et gestion du risque</i>	2004	195 000 \$	113 880 \$	100 320 \$	27 236 \$	
	2003	180 600 \$	69 500 \$	— \$	21 266 \$	
Mark Weisdorf <sup>3</sup> <i>Vice-président – Placements sur les marchés privés</i>	2004	159 664 \$	— \$	— \$	11 893 \$	211 849 \$
	2003	215 000 \$	80 500 \$	— \$	30 452 \$	
Donald Raymond <i>Vice-président – Placements sur les marchés publics</i>	2004	205 000 \$	131 200 \$	— \$	25 843 \$	
	2003	185 000 \$	74 000 \$	— \$	24 278 \$	
Jane Nyman <i>Vice-président – Finances et exploitation</i>	2004	185 000 \$	60 125 \$	22 842 \$	16 877 \$	
	2003	170 000 \$	41 000 \$	4 039 \$	17 800 \$	

<sup>1</sup> Les primes de rendement, qui comprennent un élément annuel et un élément à long terme, sont établies en fonction de la réalisation d'objectifs convenus. La prime de rendement à long terme représente les montants à payer pour l'exercice courant. En outre, les primes de rendement à long terme attribuées mais non encore payées comprennent environ 518 487 \$ payables en 2005, 488 608 \$ payables en 2006 et 602 600 \$ payables en 2007. Ces montants sont ajustés annuellement selon le rendement de l'ensemble du portefeuille. Le paiement des primes de rendement à long terme est assujéti au respect par les cadres dirigeants de certaines conditions d'emploi. Les primes totales à long terme octroyées mais non encore payées s'établissent comme suit :

John A. MacNaughton	583 807 \$
Valter Viola	459 983 \$
Donald Raymond	418 587 \$
Jane Nyman	147 318 \$

<sup>2</sup> Les avantages comprennent les cotisations à un régime de retraite enregistré à cotisations déterminées et à un régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées, de même qu'une assurance-vie, des cotisations de club et toute autre rémunération autre qu'en espèces. Aux termes du régime de retraite enregistré à cotisations déterminées, les cadres dirigeants versent une cotisation de 3 % de leur revenu annuel admissible et l'Office, une cotisation de 6 % jusqu'à concurrence du maximum autorisé par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le revenu admissible comprend le traitement et les avantages imposables plus une prime annuelle jusqu'à concurrence de 50 % du total du traitement et des avantages imposables. Les cotisations de l'Office sont acquises à l'employé après deux années de service ininterrompu. Aux termes du régime de retraite supplémentaire à cotisations déterminées, qui n'est pas capitalisé, les cadres dirigeants gagnent des crédits de cotisation équivalant à 9 % de leur revenu admissible en excédent du revenu maximal couvert par le régime de retraite enregistré. Les cotisations sont acquises à l'employé après cinq années de service ininterrompu. Le passif total non capitalisé au 31 mars 2004 est de 250 604 \$ (171 707 \$ en 2003).

<sup>3</sup> M. Weisdorf a cessé son emploi à l'Office le 5 décembre 2003. Le montant indiqué dans la colonne « Autre rémunération » correspond à un versement forfaitaire payable le 30 mai 2004 et aux intérêts courus sur celui-ci au taux préférentiel, calculés à compter du 5 décembre 2003, conformément à un accord de cessation d'emploi conclu avec M. Weisdorf le 28 novembre 2003.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2004

## c) HONORAIRES DE SERVICES PROFESSIONNELS ET SERVICES-CONSEILS

Voici en quoi consistent les honoraires de services professionnels et services-conseils :

(en milliers de dollars)	2004	2003
Services-conseils <sup>1</sup>	1 759 \$	409 \$
Services comptables et de vérification externe <sup>2</sup>	1 146	550
Services juridiques	964	467
	<b>3 869 \$</b>	<b>1 426 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend des honoraires non liés à la vérification de 27 000 \$ (montant nul en 2003) payés aux vérificateurs externes de l'Office.

<sup>2</sup> Comprend des honoraires de vérification de 557 000 \$ (370 000 \$ en 2003), d'autres honoraires liés à la vérification de 101 000 \$ (180 000 \$ en 2003) et des honoraires cumulatifs de 488 000 \$ (montant nul en 2003) pour la vérification spéciale effectuée par les vérificateurs externes conformément à la Loi.

**8. ENAGEMENTS**

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement, lesquelles seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 31 mars 2004, ces engagements en cours totalisaient 3,9 milliards de dollars (3,9 milliards de dollars en 2003).

L'organisme a pris des engagements de 21 millions de dollars au titre de baux sur les 10 prochaines années.

**9. GARANTIES ET INDEMNISATIONS**

À partir de l'exercice 2004, l'Office a adopté une nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité qui porte sur les informations à fournir sur les garanties. L'Office fournit des garanties à ses dirigeants, à ses administrateurs et à diverses contreparties dans le cadre de ses conventions standard d'indemnisation. Selon ces conventions, l'Office peut être obligé d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle des conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux que l'Office pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements d'indemnisation.

**10. MODIFICATION LÉGISLATIVE**

La loi modifiant le *Régime de pensions du Canada* et la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2004. Les nouvelles dispositions législatives prévoient le transfert à l'Office de la partie de l'actif du RPC actuellement gérée par le gouvernement fédéral à partir de l'exercice 2005. Il s'agit d'un portefeuille obligataire d'un coût de 25,5 milliards de dollars au 31 mars 2004, qui sera transféré à l'Office sur une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2004. S'y ajoute une réserve d'exploitation en espèces qui sera transférée sur une période de 12 mois à compter de septembre 2004. Au 31 mars 2004, cette réserve s'élève à 7,5 milliards de dollars.